



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021/170

L'an deux mille vingt et un et le quinze novembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{ER} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOUA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Madame Cécile PEREIRA.

Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL.

Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ.

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Néant

Date de convocation : 8 novembre 2021.

Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) Droit de préemption urbain - Acquisition immobilière de 100 parts sociales auprès de la SCI STOMY - 33 rue Frédéric Soulié à LAVELANET.

Le Maire de Lavelanet,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment en ses articles L. 210-1, L. 212-1 à L212-5, L. 213-1 à L. 213-15, L. 321-1 et R. 213-1;

Vu la délibération du 16 avril 2017 du Conseil Municipal de Lavelanet sollicitant la création de la Zone d'Aménagement Différé de Lavelanet et désignant la commune de Lavelanet comme titulaire du droit de préemption,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2017 créant la Zone d'Aménagement Différé de Lavelanet et la désignation de la Commune de Lavelanet comme titulaire du droit de préemption,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée,

Vu la délibération N° 2020.155 Conseil Municipal du 29 octobre 2020 prise en application de cet article, permettant au Maire d'exercer le droit de préemption et de déléguer cet exercice lors de la cession d'un bien jusqu'à un montant maximum de 100 000 €.

Monsieur le Maire expose à nouveau le rendu de l'étude « Reconquête du Centre Ancien » réalisée et rendue à la fin de l'année 2014 par le Cabinet AARP. Cette dernière met en exergue que l'îlot rue Frédéric Soulié constitue un emplacement stratégique dans la requalification du centre-ville.

Il évoque que la commune avait été retenue dans le cadre de l'AMI Centre Bourg pour revitaliser son centre-ville et inscrite dans la Convention de Territoire et dans la Convention Bourg Centres. Elle a été récemment inscrite dans la convention « Petites Ville de Demain » afin de poursuivre cette redynamisation. Elle conforte, ainsi cette volonté politique de revitaliser le centre-bourg grâce à des projets d'embellissement urbains et paysagers.

Par ailleurs, il expose la poursuite de la démarche de prospective urbaine du projet « Lavelanet 2050 ».

Il indique que la parcelle cadastrée section C n° 420 sise 33 rue Frédéric Soulié 09300 LAVELANET, appartenant à la SCI STOMY, fait partie de cet îlot sensible. Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir préempter le nombre de parts sociales à hauteur de 100 pour un montant total de 18 000 € d'une part et d'autre part de mandater Maître BARBE Bruno, notaire à LAVELANET, pour dresser dans les trois mois, l'acte définitif relatif à cette transaction.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **ADOPTER** la proposition de Monsieur le Maire,
- **EXERCER** le droit de préemption de la Zone d'Aménagement Différé ZAD à l'occasion de l'aliénation des parcelles précitées dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner reçue par la mairie le 22 avril 2021,
- **CHARGER** Maître Barbe, notaire à LAVELANET, pour dresser dans les trois mois, l'acte définitif relatif à cette transaction,
- **ACQUÉRIR** 100 parts auprès de la SCI STOMY pour un montant de 18 000 € du bâtiment situé C n° 420 sise 33 rue Frédéric Soulié 09300 LAVELANET,
- **INDIQUER** que les crédits sont inscrits au budget 2021,
- **CHARGER** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ



Pour le Maire :
Cécile PEREIRA
2^{ème} Adjointe

